



Réouverture d'une affaire en justice

Par **streit**, le **03/11/2010** à **15:09**

Bonjour,

Je vous contacte pour une affaire en Justice qui remonte à 1994.

Je n'ai pas eu gain de cause dans cette affaire pourtant les arguments avancés étaient en ma faveur.

J'aimerais savoir si ce dossier peut être réouvert.

Je tiens à vous sensibiliser sur le fait qu'un de vos confrère est incriminé dans ce dossier et je suis conscient des difficultés supplémentaires que cela pourrait engendré.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans mon <http://rene-streit.blogspot.com/>

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **19:57**

Votre blog relève du pénal. vous aurez de la chance, si les personnes diffamées (dont un magistrat) ne portent pas plainte, et vous serez condamné.

Par **streit**, le **03/11/2010** à **23:44**

La Justice dans ce pays n'est pas la pour protéger le citoyen mais pour enterrer le plus faible.

Je n'ai plus confiance dans notre Justice et je ne voudrai plus revivre l'expérience que j'ai vécu.

Comme disait La Fontaine: Selon que vous serez puissant ou misérable,. Les jugements de

cour vous rendront blanc ou noir.
Merci de votre information, je supprime mon blog.

Par **mimi493**, le **04/11/2010** à **01:16**

Vous pouvez raconter votre histoire, vous ne pouvez pas nommer les gens ainsi

Par **streit**, le **04/11/2010** à **09:02**

Si la liberté d'expression consiste à dire "que tout le monde il est beau... tout le monde il est gentil" elle ne sert donc à rien!
Elle sert uniquement aux personnes autorisées à penser comme les journalistes.
J'ai modifié mon blog dans le respect des lois en vigueur.. enfin j'espère!